

DECISION DU MAIRE N° 07/2024 DU 8 FEVRIER 2024

CONTRAT DE CESSION D'UN SPECTACLE POUR UNE REPRESENTATION DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES ARTS EN VERT

Le Maire de Vert le Grand;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le devis pour le spectacle « Ne pas jeter sur la voie publique » à l'occasion du Festival des Arts en Vert par la compagnie VIENS VOIR LA-BAS ;

DECIDE

<u>ARTICLE 1er</u>: de signer le devis pour le spectacle « Ne pas jeter sur la voie publique » à l'occasion du Festival des Arts en Vert par la compagnie VIENS VOIR LA-BAS pour un montant de 1 820 € TTC.

ARTICLE 2: La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 8 février 2024

Le Maire,

Thierry MARAIS